

(4) 16<sup>e</sup>. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1<sup>e</sup>. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2<sup>e</sup>. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Prefet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie fera remise à l'Inspecteur des écoles.

3<sup>e</sup>. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

18<sup>e</sup>. Je me loge à mes frais, chez moi, & chèreut.  
La mienne est, douze sacs de pain, cent francs en argent, un char de fagots & un petit chenier. J'en jouïs ainsi depuis le 1<sup>er</sup> Janv<sup>r</sup> 1791  
à quelle époque elle  
n'a été améliorée.

Il a été bien plus simple & plus naturel à mon avis, de faire toutes ces questions au conseil d'Yverdon, il y aurait répondu d'une manière plus satisfaisante, moins compliquée & plus brève pour la totalité des Instituteurs.

Habitai à les suivre, soit par des visites hebdomadaires, soit par des examens annuels, pr. justifier leur choix, suite d'un examen exact impartial, les ayant d'ailleurs continuement sous les yeux, lui seul, le public, peuvent attester sur leurs mœurs, leur capacité, leur assiduité & leur zèle pr. le vrai bien de la jeunesse.

Tels sont consultés, ils déclareront, qu'ils ont connu de mon enfance à une vie laborieuse et régulière, n'étant d'aucun cercle, ne mettant d'aucune intrigue quelconque, je consacre tout mon loisir à l'étude, & à acquérir des connaissances utiles à la jeunesse et à ma patrie, pr. mériter l'estime & la confiance publique & la qualification (même avant la Révolution) de vrai citoyen, sans la juste & sainte idée de la chose.

à Yverdon le 16<sup>e</sup> Mars 1799.

Louis Samuel Du Cros Maître  
d'Ecrit. d'ort. & d'arith. pour le Collège  
& d'autres objets chez moi & dans le publ.

Réponse à faire par le conseil d'Yverdon

(1)

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

### RAPPORTS LOCAUX

1<sup>e</sup>. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2<sup>e</sup>. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3<sup>e</sup>. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Réponses par l'Instituteur de la 2<sup>e</sup> Classe latine du Collège d'Yverdon.*

*N° 6*

11

Yverdon, Chef-lieu de District.

Ville.

Commune.

Paroisse d'Yverdon. Résidence du Sous-Prefet.

District d'Yverdon.

Canton Leman.

Le Collège est à une des extrémités de la Ville, du côté d'Occident, où il y a proprement point de faubourg.

*Le dit Instituteur n'a jamais eu les classes latines fréquentées que par des jeunes gens domiciliés dans la ville ou les faubourgs.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

( 2 )

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonference? Il a y a point d'école latine voisine. Grandson qu'est à une lieue en avant une, il y a un certain nombre d'années.

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

## I I.

## INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La dite 2<sup>e</sup> Classe est principalement destinée à l'étude de la langue latine. On y enseigne les rudiments de cette langue, l'interprétation & la composition. On y fait aussi apprendre le Catéchisme et l'Histoire poétique. Les Ecoliers y restent deux ans.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & Hiver & été. Il y a 4 époques de vacances, 1 au printemps, combien dure-t-elle? Nouvel-an; 2 après Pâque; 3 à la Moisson; 4 à la Vendange: en tout 8 semaines.

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? 1
- <sup>o</sup>
- . Rudiments latins de Lescache. 2
- <sup>o</sup>
- . Grammaire lat. du même auteur. 3
- <sup>o</sup>
- . Collages de Coidier. 4
- <sup>o</sup>
- . Fables de Pladec. 5
- <sup>o</sup>
- . Brunelleschi.

6<sup>o</sup>. Abécéde de l'Hist. poétique, à l'usage du Collège de Lausanne. 7<sup>o</sup>. Catéchisme d'Ostervald relouché. 8<sup>o</sup>. Eccl. Testam.

- 8°. Précipites & réglements, comment prescrit l'emploi du temps, suivant laquelle il ne devait y avoir font-ils observés? Il y a pour cette Classe, comme pour les autres, une Tablature qui dans la dite Classe qu'un Ordre soit voté, qui a y restoit qu'en

- 9°. Durée de l'école chaque jour? Les Mois de Janv., Févr., Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, de 8 à 5. le matin de 8 à 10, & le soir de 2 à 5.

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? Deux Ordres. Soyez le 2
- <sup>o</sup>
- 4 & le 6
- <sup>o</sup>
- de 10 à midi. Ce qui revient à 28 h. par semaine pendant le Semestre d'Eté, & à 24 pendant le Semestre d'Hiver.

## RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? Le Conseil d'Appel, sur le rapport qui lui fut fait de l'examen & de quelle manière? qu'il auroit subi devant la Commission Collégiale.

- b. D'où est-il? De Lausanne, membre de cette portion de la Bourgeoisie désignée, déjà devant, par la dénomination de Citoyens.

- c. Son nom Antoine Louis Chapuis.

( 3 )

d. Son âge. 43 ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? Il a point d'enfants.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? Il est instituteur dans le dit Collège depuis Juillet 1774. Il dessert la 2<sup>e</sup> Classe depuis 1785, avant laquelle époque il avoit desservi le poste de la 3<sup>e</sup> Classe, qui a été supprimé, ainsi qu'il est plus haut, au 8<sup>o</sup>.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle époque sa vocation précédente? Il sortoit de l'Académie de Lausanne.

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? Il a d'autre fonction ouverte son office, que celle de faire une Lecture à l'Eglise, les jours de Fête.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école? Le nombre des Ecoliers de cette Classe varie toutes les années. Depuis longtems il n'a pas excédé 10 écoliers. Pendant une partie de celle-ci, à compter depuis Pâque 1798, époque de la promotion, il a été de 4, puis de 5 &amp; depuis un Mois de 2 seulement, faisant deux Ordres.

a. En hiver, sont garçons ou filles? Il y a 4 garçons &amp; 6 filles. b. En été, il y a été de 4, puis de 5 &amp; depuis un Mois de 2 seulement, faisant deux Ordres.

## I V.

## RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis? Une des heures que donne l'instituteur est versée à l'Église particulière, &amp; lui est payée par les Disciples, à raison de ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour être admis, combien? 12 ff. 2 x par mois. Accessoire qui varie avec le nombre des Ecoliers, et qui est sujet à diverses réductions.

- 15°. Bâtiment de l'école.

Le Bâtiment appelle le Collège est vieux et mal entretenu. Les deux classes soit chambres du rez-de-chaussée sont enterrées, humides &amp; mal-saines. Celles du haut sont froides, &amp; très-vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'<sup>o</sup> premier Instituteur. Les autres Instituteurs se logent à leurs frais, & se rendent au Collège pour leurs fonctions.c. Au défaut d'endroit public destiné à Celui de la 2<sup>e</sup> Classe, afin de suppléer à l'insuffisance de l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa pension, ayant du se procurer assez de place pour venir recevoir chez lui des élèves, n'ayant se loger à moins de 10 louis.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école? Le bâtiment du Collège dépend de l'Hôpital.

( 4 )

16<sup>e</sup>. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? com-

me de

a. Dixmes, censes foncières, &amp; autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées &amp; payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille &amp; placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

## Remarques.

1<sup>e</sup>. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.2<sup>e</sup>. Chaque Instituteur écritra ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.3<sup>e</sup>. Tous & un chacun sont priés d'accélerer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*La Pension de l'instituteur de la 2<sup>e</sup> classe est payée de l'Hôpital. Elle consiste annuellement 1<sup>e</sup> à 12 sacs froment. Le sac pesant de 144 à 150 R. poids de 17 onces. Valeur actuelle des 12 sacs, à raison de 16 bts. le quartieron £ 153. 12 " 2<sup>e</sup> à 600 florins en argent, soit 240 " 3<sup>e</sup> 100 fagots, valeur 7 " 4<sup>e</sup> jouissance d'un jardin, valeur 15 8 " 5<sup>e</sup> cinq pots de vin, 2.. 10 " 6<sup>e</sup> Plus, à la Promotion, une gratification annuelle faite à chaque Rég. de la Bour. 1 10 "*

*Total, — £ 420 "*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

*Ceux qui sont chargés de l'administration des Biens de l'Hôpital peuvent seuls répondre aux questions sous la lettre B.*

le 15<sup>e</sup> Mars 1799.

( 1 )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

## RAPPORTS LOCAUX.

1<sup>e</sup>. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2<sup>e</sup>. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3<sup>e</sup>. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &amp;c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

13

Yverdon.

Une ville

*Capitale d'une paroisse de tous les Allemands qui résident dans les Districts d'Yverdon, d'Orbe et de Grandson.*

*Paroisse allemande d'Yverdon, agence du dit lieu.*

*District d'Yverdon*

*Canton du Léman*

*L'éloignement ne sauroit guère se fixer vu son étendue et la variation des domiciles des Allemands campagnards qui en font partie.*

*Yverdon et toutes les communes des trois Districts susnommés d'Yverdon, de Grandson et d'Orbe.*

*Il ne peut être déterminé par les raisons que ci-dessus.*

*De même.*